

Conférence sur le modèle suisse

La double négation au service de la souveraineté libanaise

Stéphanie SAKR

En collaboration avec l'ambassade de Suisse au Liban, le département d'histoire de la faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université Saint-Joseph a organisé mardi soir une table ronde sur la problématique de la souveraineté dans le cadre des petits États.

M. François Barras, ambassadeur de Suisse, a ouvert la discussion en soulignant l'importance de la coopération et de l'échange d'expériences entre les petits États.

Mme Joëlle Kuntz, journaliste et géographe, présentée par M. Barras comme la spécialiste de la psychologie des petits États, a retracé le parcours du petit État suisse vers la souveraineté. Elle a partagé avec l'assistance les clés de la réussite suisse.

Mais qu'est-ce qu'un petit État ? Selon Joëlle Kuntz, « c'est un État qui n'a pas su ou n'a pas voulu être grand », et le génie de ces petits États « est de maintenir une dose de souveraineté dans un environnement en général assez absorbant, quand ce n'est pas occupant ».

Ces petits États, à l'image du Liban et de la Suisse, partagent les mêmes handicaps. Ils ne disposent d'aucune ressource naturelle pouvant faire d'eux des acteurs majeurs et indispensables dans les relations internationales. En revanche, comme le souligne l'ambassadeur de Suisse, ces deux pays disposent d'une

richesse qui est le moteur de leur développement, en l'occurrence « le capital humain ».

La Suisse, tout comme le Liban, a connu des guerres de religion, mais a également subi dans son passé une occupation française. Pourtant, aujourd'hui, la Suisse, dont la superficie est égale à quatre fois celle du Liban, a su se créer un avenir plus stable grâce à une souveraineté solide et contrôlée, là où le Liban manque de repères.

Cependant, voilà 168 ans que la Suisse expérimente l'indépendance, mais c'est l'indépendance abordée non pas au sens d'une coupure mais comme une nouvelle réorganisation des relations avec les autres. L'indépendance n'est donc pas une séparation mais une redistribution des rôles, qui fait toutefois apparaître des États forts et d'autres moins forts. Et c'est en cela que le Liban s'éloigne de la Suisse qui doit sa réussite à la bonne gestion de sa dépendance aux autres États, aussi bien économiquement que politiquement.

Le Liban gagne, lui, sa souveraineté avec l'indépendance nationale, mais le Liban définit sa souveraineté au fil de ses obstacles, ce qui en fait une définition ambiguë. Par sa superficie limitée, par son manque de ressources et par ses clivages à la fois politiques et religieux, mais aussi par sa longue tradition d'ingérence, le Liban peine à se construire une identité propre et solide, garantissant une souveraineté

dont il pourra entièrement jouir.

Le fruit d'une dualité constante

Pourtant deux actes majeurs de l'histoire ont été érigés en gardien de la souveraineté : le pacte national et la privatisation de la souveraineté. Le pacte national dressant le cadre d'un consensus local fut pensé comme un projet d'avenir. Citant et s'appuyant sur le fameux éditorial de Georges Naccache dans *L'Orient* de 1949, « le fameux Pacte de novembre qui est le pacte fondamental de l'indépendance nationale porte en lui les contradictions qui rendent tout gouvernement impossible », la chef du département d'histoire de l'Université Saint-Joseph, Mme Carla Eddé, reprend l'idée que le Liban est divisé entre deux faces qui pourtant se doivent d'être complémentaires si ce dernier veut se bâtir une souveraineté capable d'endiguer les obstacles auxquels il fait face.

Un État-nation ne peut se bâtir sur une double négation. Pourtant, le peuple libanais est bel et bien le fruit d'une dualité constante entre des influences du monde arabo-musulman et une occidentalisation chrétienne libérale aspirant à la démocratie. Le Liban ne nie donc pas son visage arabe mais revendique pleinement son alliance avec l'Occident. Cette double négation, dénoncée par Georges Naccache, ne sera au ser-

vice de la souveraineté que lorsqu'elle sera appliquée et surtout lorsque le Liban fera de ses deux faiblesses deux forces.

La souveraineté du Liban repose donc sur l'équilibre permettant les jeux d'alliances, basée sur une double finalité à la fois interne et externe qu'il faut savoir gérer. L'équilibre à finalité interne est dédié au peuple libanais qui se retrouve divisé entre deux cultures, d'où la nécessaire émergence du concept de confessionnalisme. Quant à la finalité externe, l'objectif est de faire accepter aux pays voisins et aux alliances, tels que la Ligue arabe ou les États moins proches, par exemple la France, l'indépendance et les intérêts du Liban.

Il est évident que le Liban peut être un pays souverain mais cela n'est possible que sous conditions. Il faut à la fois obtenir un consensus interne sur la politique étrangère, doublé d'alliances régionales et internationales, dans un premier temps contrôlables mais surtout, et avant toute chose, annulables, car l'équilibre repose sur une confrontation de forces opposées au service des intérêts libanais. Tant qu'il n'y a pas d'alignement entre les différentes politiques étrangères, le Liban profite de la mise en concurrence des puissances afin de servir ses intérêts.

Militarisation de la société

Mais la souveraineté du Li-

ban est mise à rude épreuve, et cela depuis 1967. Les agressions israéliennes s'exerçant à un rythme exponentiel vont alors bafouer la souveraineté, cette même souveraineté déjà mise à mal dès 1948 par un environnement régional instable. L'équilibre fragile garant de la souveraineté implose et laisse place à une radicalisation générale provoquant une privatisation de l'exercice de la souveraineté au Liban par une militarisation de la société faisant éclater le Liban en microterritoires souverains. La privatisation de la souveraineté est due à l'impuissance de l'État qui ne détient pas le monopole de la violence légitime.

La cohabitation des deux actes devant garantir la souveraineté a mené le Liban à sa fragilisation. Le Liban par l'échec de ses stratégies est désormais un État faible adoptant une géopolitique de survie qui est coûteuse.

La différence fondamentale qui sépare l'expérience suisse et libanaise, sur la question de la souveraineté, est celle de l'acceptation. La Suisse se développe dans un environnement européen pacifié, fut et est acceptée par les pays voisins, tandis que le Liban vit dans une insécurité de tous les instants. Le Liban se doit de trouver la recette pour faire respecter et aménager une dose acceptable de souveraineté afin de ne plus être une monnaie d'échange au cœur des conflits qui traversent la région arabe.